



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2017

**Commune de
Ladon (45270)**

L'an deux mille dix-sept, le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Albert FEVRIER, Maire de Ladon.

Présents : Albert FEVRIER, Raphaël ALLEAU, Mireille CHAILLY, Jean-Michel POULAIN, Christian CHESNOY, Stéphanie DENAES, Christine BRECIE-LEPLAT, Guy VAAST, Nathalie BRISSET, Frédéric GLAUME.

Pouvoir : Evelyne GERMAIN à Mireille CHAILLY, Jean-Michel CHAUVEAU à Albert FEVRIER

Secrétaire de séance : Mireille CHAILLY

1. Délibération fourrière animale :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à l'adhésion des communes de Montereau et de Saint- Germain-des-Près au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,
- Accepte en conséquence les statuts du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret dans leur version modifiée telle qu'annexée à la présente délibération,
- Charge le Maire d'informer le Président du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret du présent avis émis par le conseil municipal.

2. Délibération Adhésion à l'agence Loiret Numérique :

Vu le projet de statuts de l'Agence Loiret Numérique, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le principe d'adhésion de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais à l'Agence Loiret Numérique prenant la forme d'un syndicat mixte ouvert.

3. SPANC rapport annuel d'activités 2016 :

Le Maire informe suite au rapport annuel d'activités 2016 du SPANC que les contrôles seront effectués tous les 10 ans au lieu des 6 ans actuels. Le recensement effectué en 2017 nous indique les installations non contrôlées. Les rapports qui en découlent seront adressés aussi en mairie.

4. RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif de l'année 2016 :

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif de la commune de Ladon.

5. Mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers de Ladon auprès de la CCCFG :

Dans le cadre du transfert des bâtiments et équipements scolaires et périscolaires à la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais (CCCFG) à compter du 1er janvier 2017, il est nécessaire qu'une convention de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers soit signée entre la commune et la CCCFG.

Le Maire propose M. Christian CHESNOY, 1er adjoint, en qualité de signataire de cette convention. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et autorise M. Christian CHESNOY à signer la convention de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers avec la CCCFG.

6. Délibération pour l'adoption d'une décision budgétaire modificative, budget annexe de l'assainissement :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le budget annexe de l'assainissement,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2017 :

Crédits à ouvrir				Objet	Montant
Sens	Section	Chapitre	Article		
D	F	67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 435,00 €
				TOTAL	5 435,00 €
Crédits à réduire				Objet	Montant
Sens	Section	Chapitre	Article		
D	F	011	61523	Entretien et réparations, réseaux	5 435,00 €
				TOTAL	5 435,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative proposée.

7. Délibération pour l'adoption d'une décision budgétaire modificative, budget principal :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget principal,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2017 :

Crédits à ouvrir				Objet	Montant
Sens	Section	Chapitre	Article		
D	F	67	6713	Secours et dots	241,00 €
D	F	014	739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	2 000,00 €
				TOTAL	2 241,00 €
Crédits à réduire				Objet	Montant
Sens	Section	Chapitre	Article		
D	F	012	6411	Rémunérations du personnel titulaire	2 241,00 €
				TOTAL	2 241,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative proposée.

8. Admission de non-valeur de titres de recettes des années 2003, 2007, 2008, 2010 et 2011 pour un montant de 49.76€ :

Sur proposition de Mme la Trésorière par courrier explicatif du 23/02/2017, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n° 123 de l'exercice 2003, reste à recouvrer 24,26 €, location de salle
- n° 126 de l'exercice 2007, reste à recouvrer 6 €, cantine
- n° 7 de l'exercice 2008, reste à recouvrer 6 €, cantine
- n° 241 de l'exercice 2010, reste à recouvrer 7,50 €, cantine
- n° 1163002712 de l'exercice 2011, reste à recouvrer 6 €, réduction d'un mandat

dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 49,76 €.

dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

9. SICTOM :

Suite au courrier du SICTOM du 6 septembre 2017 concernant la demande d'avis du conseil municipal sur la fréquence du nombre de levées de la collecte des déchets ménagers, le Conseil Municipal souhaiterait passer à 26 levées annuelles sans que cela n'engendre un coût supplémentaire par rapport aux 17 levées actuelles, il demande également que la redevance spéciale (déchets restaurant scolaire et salles municipales) soit maintenue à une levée par semaine.

Il insiste, aussi, sur le fait de faire du zèle au moment de la collecte lorsque le couvercle est entrouvert de 3cm. Cela calmerait les esprits de chacun si ce point était moins rigide.

Le Conseil Municipal fait part d'un agacement général avec le service de déchets.

10. Désignation d'un avocat :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise M. le Maire à ester en justice et désigne un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans un dossier en cours.

11. Questions diverses :

- Le Maire informe le conseil municipal qu'un emprunt sera contracté d'ici la fin de l'année 2017 pour des travaux programmés en investissement, pour ne pas perdre les subventions.
- Suite à la demande d'un maire concernant le projet cirque des écoles, une réunion aura lieu le 25 septembre pour débattre sur la participation des communes pour chaque élève.
- Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le prix d'achat de l'eau au S.M.A.E.P. de Chevillon-sur-Huillard en cas de besoin, soit 0.27€/m³ H.T.
- Le Maire informe le conseil municipal qu'un communiqué de presse émanant de la Croix Rouge sera inséré sur le site internet de la commune.
- Un conseiller fait part que la personne distribuant des prospectus lotissement des noisetiers longe les clôtures en véhicules, il alerte le conseil sur la dangerosité de cet acte.
- Suite à la demande du Président du club de tennis concernant le suivi de la réfection des terrains de tennis, le Maire informe que l'entreprise est venue constater les travaux à reprendre, un résumé avec photos a été transmis à l'association.
- Le Maire informe le conseil municipal de la réunion qui a eu lieu pour informer les maires des communes concernant les exercices nucléaires qui auront lieu le 5 décembre 2017 au niveau national et le 6 décembre 2017 au niveau départemental.
- Il a été décidé de célébrer le départ de Betty Ernult à la retraite le samedi 7 octobre à 12h00 en mairie. Ainsi que Bastyen qui a obtenu son C.A.P. espaces verts. Le conseil charge Madame Germain d'organiser la cérémonie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Conseil Municipal,

Le Maire,



